

l'ang de Mareuil (Cher). Tous deux montaient une frêle embarcation, accompagnés de MM. de Noailles. Un canard sauvage part d'une touffe de roseaux. M. de Beauveau appuie son arme; à l'instant le bateau fait un léger mouvement qui détourne le canon de fusil, et au lieu d'atteindre le volatile, la charge atteint à la tête M. de Sainte Aldégonde et l'étend à terre mort.

On ne saurait peindre la douleur et le trouble que cet événement a jetés dans cette malheureuse famille si éprouvée déjà par la perte du jeune de Mortemart. Inversé par une voiture il y a quelques années, à Paris.

La famille de Mortemart, qui occupe le château de Meillant depuis quelques mois, est plongée dans un désespoir que l'on comprendra facilement.

—Il y a quelque temps une lettre renfermant pour £5,000 de mandats fut mise à la poste à Londres à l'adresse d'un banquier de Boston. Mais comme on avait omis le mot *Lincolnshire*, nom du comté de l'Angleterre dont Boston fait partie, la lettre fut envoyée à Boston, Etats-Unis. MM. Gee et Cie, n'existant pas dans cette dernière ville, la lettre fut renvoyée en Angleterre, où elle a enfin été remise à son propriétaire.

LIGNE DE STEAMERS ANGLAIS DE L'ATLANTIQUE.

DEPART DE LIVERPOOL.

Acadia.....	9 Sept. de Boston.
America.....	16 Sept. de New-York.
Cambria.....	23 Sept. de Boston.
Britannia.....	30 Sept. de New-York.
Niagara.....	7 Oct. de Boston.
Hibernia.....	14 Oct. de New-York.
Europa.....	21 Oct. de Boston.

DEPART D'AMERIQUE.

Europa.....	27 Sept. pour New-York
Acadia.....	4 Oct. pour Boston.
America.....	11 Oct. pour New-York.
Cambria.....	18 Oct. pour Boston.
Britannia.....	25 Oct. pour New-York.
Niagara.....	1 Nov. pour Boston.
Hibernia.....	8 Nov. pour New-York.
Europa.....	15 Nov. pour Boston.

ANNONCES NOUVELLES.

Cour du Banc de la Reine. Trouvé—Un morceau d'Etouffe soie et laine. Eaux de Plantagenet—Nouveaux certificats.



LA REVUE CANADIENNE

MONTREAL, 29 SEPTEMBRE, 1848.

NOUVELLES D'EUROPE.

Les journaux d'Europe apportés par l'Acadia sont arrivés en ville ce matin par la voie d'Halifax. Voici les principaux détails des nouvelles :

La Reine VICTORIA a prorogé en personne le Parlement Impérial le 5 du courant. Il y avait un grand nombre de membres de la Chambre des Lords présents et aussi beaucoup d'étrangers de distinction. Parmi eux se trouvaient M. G. De Beaumont le représentant de la République Française à Londres, M. le comte Andrian l'Ambassadeur du gouvernement Central de Frankfort, M. Bancroft l'Ambassadeur Américain et la plupart des représentants des cours souveraines de l'Europe. C'était dit l'European Times, un spectacle plus intéressant qu'à l'ordinaire, rendu remarquable encore par la présence du prince de Joinville et du duc de Nemours, qui se tenaient entre la tribune diplomatique et le pied du trône.

Sa Majesté arriva à la Chambre des Lords un peu après une heure P. M., et après s'être couverte du manteau Royal, s'assit sur le trône. Les Communes furent alors appelées.

Le Lord Chancelier un genou en terre, présente ensuite à la Reine une copie du Discours Royal que SA MAJESTÉ lut à haute et intelligible voix. Voici ce discours :

Mylords et messieurs,

« Je m'estime heureuse de pouvoir vous décharger des travaux laborieux d'une session si prolongée. L'acte pour prévenir les crimes et les outrages en Irlande a été suivi des résultats les plus bienfaisants. Le port public d'armes de guerre pour de criminels desseins fut alors arrêté, la justice reprit son cours, quelques meurtres atroces qui avaient répandu la terreur dans le pays furent suivis de procès criminels qui amenèrent la condamnation.

« Les calamités qui affligeaient l'Irlande, par suite de la rareté des objets nécessaires à la vie, ont été adoucies par l'application de la loi pour le secours des pauvres, et par la charité publique au moyen de contributions volontaires levées dans toutes les parties du royaume.

« D'un autre côté des confédérations organisées pour un but hostile, ont pris avantage de la crise financière, pour appeler les classes souffrantes à la rébellion. Au malheureux, on promettait le pillage des riches, aux ambitieux, les plans de réforme les plus extravagants. Alors j'en appelai à votre loyauté, à votre sagesse, et au moyen des nouveaux pouvoirs que vous m'avez accordés, mon gouvernement devenu plus fort a pu, en quelques jours, comprimer les machinations qui se tramaient depuis plusieurs mois. L'énergie de la décision déployées par le Lord lieutenant d'Irlande, à l'heure du danger, mérite ma plus haute approbation.

« Au milieu de ces grandes difficultés, vous avez continué vos travaux pour amender avec fruit les lois existantes. L'acte destiné à faciliter la vente des propriétés gravées de dettes

disparaître graduellement, un des maux plus grands pour l'état social de l'Irlande.

Le système de substitutions perpétuelles de terres établie en Ecosse a été productif d'inconvénients sans nombre aux héritiers de ces substitutions et à la société et j'espère beaucoup de satisfaction de le voir amendé sur des principes qui depuis longtemps sont trouvés opérant avantageusement dans cette partie du Royaume-Uni.

J'ai donné mon assentiment cordial aux mesures ayant pour objet l'amélioration de la santé publique et j'ai le ferme espoir qu'elle s'améliorera de plus en plus.

Messieurs de la Chambre des Communes,

Je vous remercie pour votre empressement à voter les subsides nécessaires au service public. Je profiterai de toutes les occasions que les exigences de l'Etat m'offriront pour mettre de l'économie dans les dépenses publiques.

Mylords et messieurs,

« J'ai renouvelé ouvertement mes relations diplomatiques avec le gouvernement de la France. Une bonne intelligence entre les deux pays n'a pas cessé de régner.

« Des événements d'une grande importance ont troublé la tranquillité intérieure d'un grand nombre des Etats de l'Europe, tant au Nord qu'au midi. Ces événements ont amené des hostilités entre des Etats voisins. J'emploie mes bons offices, de concert avec les puissances nos amis, pour arriver à une conclusion amiable de ces différends, et j'ai l'espoir que nos efforts pourront être couronnés de succès.

« C'est pour moi un grand bonheur de reconnaître que les bienfaits de la paix hautement appréciés donnent l'espoir que les différentes nations continueront d'en jouir longtemps encore.

« Au milieu de ces convulsions, j'ai été heureuse de pouvoir conserver la paix dans mes Etats, en maintenant la tranquillité intérieure. La force de nos institutions a été essayée avec un heureux résultat. Je me suis étudiée à conserver au peuple confié à mes soins la jouissance de cette liberté modérée qu'il apprécie à sa juste valeur. De leur côté mes sujets sentent trop bien le prix des avantages de l'ordre et de la sûreté publique, pour permettre jamais aux insensés qui rêvent le désordre, le pillage, de mettre à exécution leurs coupables desseins.

« Je suis bien reconnaissante des témoignages de loyauté et d'attachement que j'ai reçus de toutes les classes de mon peuple. J'espère ardemment, qu'en continuant de respecter les lois, d'obéir aux préceptes de notre religion, avec l'aide du Tout-Puissant, nous continuerons à jouir longtemps encore des libertés que nous possédons.

La température a été magnifique en Angleterre dans les deux dernières semaines et très favorable à la moisson. Les espérances se sont ranimées. On est assuré d'une assez bonne récolte. Les patates elles-mêmes ne seraient pas aussi endommagées qu'on le disait d'abord. Aussi les prix des grains et des farines ont subi une baisse en conséquence. L'état du commerce s'améliore.

Les journaux irlandais contiennent quelques détails de la visite de Lord John Russell et de sa dame à Lord Clarendon. Le premier ministre est sorti deux ou trois fois à Dublin dans une voiture couverte conduit à pas de course. Le peuple l'a regardé passer avec indifférence.

Le peuple irlandais attend avec anxiété l'ouverture des débats devant la commission spéciale chargée du jugement de Smith O'Brien et ses complices. Cette commission siégera à Clonmel du 15 au 18 septembre.

John O'Connell paraît vouloir persister à suivre la ligne de conduite indiquée par son illustre père. Il a fait un appel au peuple d'Irlande, ayant pour effet de demander des fonds pour la ré-ouverture du Conciliation Hall.

Une nouvelle société s'est formée pour obtenir que le parlement impérial tienne à des époques périodiques, session à Dublin. Les chefs de cette nouvelle association travaillent pour faire comprendre au pays que ce nouveau plan est le meilleur et le seul praticable.

FRANCE.—Les dernières nouvelles de Paris annoncent que l'Autriche a accepté la médiation de la France et de l'Angleterre. Paris est tranquille. Les affaires de la Banque de France montrent une amélioration. Des débats intéressants ont eu lieu dans l'Assemblée Nationale sur la nécessité de maintenir l'état de siège. Dans son discours le général Cavaignac a dit : « que selon lui, il serait dangereux pour le pays, pour la république et pour la constitution elle-même de lever l'état de siège. » La continuation, ainsi que la suspension absolue de la liberté de la presse furent votées par une majorité de 529 contre 140.

La récolte de vins en France sera dit-on, cette année, très abondante et de bonne qualité. L'armée française s'élève actuellement à 548,000 hommes.

M. Lamartine a fait un magnifique discours dans l'Assemblée Nationale sur le droit au travail dû par l'état aux ouvriers. Il a défini d'une manière franche et ouverte sa position et ses convictions. Il a attaqué les socialistes et les maximes coupables de Proudhon contre la propriété qu'il regarde toujours comme inviolable. M. Lamartine a aussi publié un pamphlet en justification de sa conduite depuis la Révolution de Février. Ses explications sont dit-on tout à fait satisfaisantes et lui font honneur.

Le Constitutionnel dit que l'Empereur de Russie a résolu d'envoyer un Ambassadeur à Paris. Le général Cavaignac semble avoir toutes les sympathies de Nicolas, qui proteste, dit-on, contre toute pensée de malveillance qu'on pourrait lui supposer contre la République, depuis qu'il la voit entrer dans la voie de la fermeté. Aussi, dit une feuille de Paris, nous pouvons être assurés que la Russie se tiendra à l'écart dans le cas où nous devrions avoir des démêlés sanglants avec l'Autriche et même avec l'Allemagne. Dans la crainte de la guerre, on a déjà nommé le général Lamoricière, qui est parent de M. Thiers, commandant de l'armée des Alpes, pour laquelle on envoie chaque jour des approvisionnements nouveaux; l'arsenal de Bourges vient encore d'expédier cinq millions de cartouche, 10,000 obus, 25,000 boulets. Ainsi pourvus de munition, nos vaillants soldats sont sûrs de vaincre et ne redoutent pas de pa-

ser la frontière. Cependant nous désirons vivement avec les gens sensés que la France ne soit pas réduite à la triste extrémité de donner une nouvelle leçon à l'Autriche.

Un journal Belge annonce que la Russie a adressé au cabinet anglais une note par laquelle elle déclare reconnaître l'Autriche comme le seul et légitime possesseur de la Lombardie.

M. Ledru Rollin, est dit-on à la veille de fonder un journal; il est mécontent de la Réforme, dont le rédacteur-en-chef est à son avis trop intime avec M. le Général Cavaignac.

—On dit qu'une querelle sérieuse s'est élevée entre les généraux Changarnier et Cavaignac par suite de l'absence de la garde nationale à la dernière revue.

—Le gouvernement Ottoman a reconnu la république française. On annonçait que 4,000 soldats français avaient débarqué à Venise. Ce fait est douteux.

—Les nouvelles de l'Italie et de Rome rapportent que tout le pays est dans un état d'excitation et de troubles. Des émeutes ont été réprimées avec beaucoup de peine, à Gènes, Livourne et à Rome.

Autriche-Italie.—Voici les bases du traité proposée entre l'Autriche et l'Italie. L'Autriche céderait la Lombardie au Piémont. A l'exemple des villes libres de Lubek, Hambourg Venise serait constituée ville libre. Le Frioul et les anciennes provinces de la république de Venise formeraient un duché indépendant sous le sceptre d'un archiduc autrichien. En considération de cette concession, l'Italie payerait à l'Autriche £16000 pour tenir lieu de sa part dans la dette de la Lombardie.

Charles Albert, par une lettre adressée à l'un des principaux banquiers de Paris, se prononce formellement contre le traité proposé. Il annonce que son intention est d'entrer en campagne, à l'expiration de l'armistice, pour rendre toute l'Italie, y compris les états de Venise, indépendants de l'Autriche.

Le maréchal Radetsky a reçu de l'Empereur de Russie une lettre autographe le félicitant des victoires qu'il a remportées contre les Italiens. Il lui a aussi fait remettre le cordon de l'ordre de St. George, ce qui est la plus grande faveur qu'il puisse accorder à un étranger.

Le choléra continue sa marche vers l'ouest de l'Europe. On dit qu'il a paru à Cologne sur le Rhin.

Il y a eu un terrible incendie à Constantinople qui a consumé au montant d'un million sterling.

En Belgique, la commission a jugé les insurgés qui ont franchi la frontière en mars dernier. 17 ont été condamnés à mort. En entendant prononcer leur jugement, ils ont crié « vive la République. »

DANEMARK.—Suivant des papiers de Paris du 17, le gouvernement central de l'Allemagne avait refusé de ratifier l'armistice entre la Prusse et le Danemark. On avait contremandé la retraite des troupes des ducs.

RUSSIE.—Le bruit court généralement que Schamyl a complètement réparé ses dernières pertes et qu'il a fait perdre aux Russes un grand nombre d'hommes dans divers combats. Cette perte des Russes passe pour être immense.

EMPIRE GERMANIQUE.—Les ministres des Etats-Unis du Nord de l'Amérique sont entrés en rapport officiel avec le pouvoir central à Francfort. Les frères Rothschild ont souscrit mille florins pour contribuer à la construction d'une flotte allemande.

REVUE PARISIENNE.

Paris, 6 Septembre, 1848.

L'attitude grave et calme de l'Assemblée pendant la discussion de l'enquête; les résultats relativement insignifiants de cette mesure parlementaire; l'appareil de la force publique maintenu avec rigueur; le découragement des agitateurs; enfin, la suppression des pamphlets et des provocations imprimées; toutes ces causes ont fait faire un pas de plus à la confiance publique, et donné une impulsion sensiblement active aux affaires.

Les magasins se vident, la fabrication se ranime, la main d'œuvre rentre dans ses voies normales, à mesure que les illusions des travailleurs se dissipent. On commence à ne plus confondre la République avec le droit de tout faire ou de vivre en ne faisant rien. La portion la moins éclairée de la nation, celle que les flatteurs appellent par excellence le peuple, comprend enfin qu'il faut de l'ordre et de la discipline avec la liberté, que l'égalité n'exclut pas la hiérarchie, et que la fraternité ne consiste pas précisément à venger le dénuement des uns en imposant aux autres le joug de l'ignorance et de la peine de la spoliation.

La République n'est, en réalité, qu'une forme de gouvernement plus favorable que la monarchie au développement, au progrès social, par la raison qu'elle admet l'universalité des citoyens au choix des délégués qui ont pour mission l'étude des besoins de tous et la satisfaction de ces besoins. Son plus grand bienfait est de favoriser incessamment tous les changements utiles, par la nature mobile et temporaire de ses institutions. Mais, de même que l'état monarchique périclite par l'abus de la stabilité, l'état républicain périclite par une mobilité immédiate. Tel est le dénouement de cette affaire de l'enquête que beaucoup de gens regardaient comme une crise, et qui a passé comme un incident.

Une discussion grave encore, et heureusement rassurante pour l'avenir de la République, commencera la semaine prochaine. Le rapport de la commission de constitution est déposé. Le projet amendé par elle, puis révisé par les délégués des bureaux, offre avec le projet primitif de notables différences.

Le préambule, complètement remanié, a substitué au principe du droit absolu au travail, le devoir pour chacun de pourvoir à son sort et à celui des siens, avec la garantie par l'Etat de la liberté du travail et des encouragements proportionnés aux ressources publiques, tels que l'enseignement gratuit, l'éducation professionnelle, l'établissement de travaux propres à employer les bras inoccupés. L'assistance de l'Etat est assurée aux vieillards, aux femmes et aux enfants.

L'organisation judiciaire actuelle est maintenue. Ainsi, l'application du jury aux matières civiles et correctionnelles n'a pas rétro-

l'examen et à la discussion, non plus que l'élection des juges de paix, qui, d'après le nouveau projet, seront nommés par le pouvoir exécutif.

Un nouvel article décide qu'une loi spéciale devra régler les cas et les conditions de la mise en état de siège.

Le remplacement militaire reste aboli. Mais il paraît qu'un projet de décret sera présenté par le ministre avant la discussion de l'article relatif à cette question. Il proposera un système mixte qui maintiendra la faculté de se racheter et l'application des sommes versées pour cet objet dans les caisses de l'Etat, à des primes d'encouragement pour les engagements et les réengagements.

Un autre article nouveau déclare que la République respectera les nationalités étrangères, renonce aux guerres de conquête, et ne combattra jamais contre la liberté d'aucun peuple. Cet article, dicté par un sentiment de justice, d'humanité et de haute civilisation, sera d'un excellent effet et d'un très-bon exemple pour toutes les assemblées qui travaillent, en ce moment, à doter leur pays d'une constitution libérale.

Le maintien du chiffre de 600,000 francs, pour le traitement du président de la République, a soulevé des réclamations diverses. Il nous semble, à nous, tout à fait insuffisant, et indigne de la majesté de la France, qui veut une République avec le développement du luxe bien compris, c'est-à-dire de l'industrie et des arts, et aussi avec un certain prestige autour des dépositaires du pouvoir supérieur. N'oublions jamais que nous ne sommes pas des Spartiates, et que les autres peuples ne le sont pas plus que nous.

La commission a décidé, enfin, que l'assemblée actuelle serait chargée de voter les lois organiques, et que l'élection du président de la République aurait lieu immédiatement après le vote de la constitution.

Cette dernière disposition était vivement désirée par tous ceux qui aspirent à une parfaite homogénéité d'esprit et de vues dans les nouvelles institutions, et à qui il tarde, en outre, de voir le pouvoir exécutif définitivement installé en vertu du suffrage universel direct.

Le principe d'élection formant la base du gouvernement, il était essentiel de l'appliquer aussi largement que possible à une institution qui règle les intérêts réciproques des citoyens, et dont il formait déjà la base sous les gouvernements précédents. C'est pourquoi l'Assemblée a voté un décret qui tend le droit d'être les juges de commerce à tous les commerçants patentés depuis cinq ans et domiciliés dans l'arrondissement depuis deux ans. Les exceptions sont à peu près les mêmes que pour le jury. Les faillis sont seulement suspendus dans l'exercice de leurs droits électoraux jusqu'à réhabilitation.

La commission chargée d'examiner le projet relatif à un impôt progressif sur les successions et les donations, préparé à cette mesure un échec complet. Le ministre des finances actuel renonce à soutenir l'œuvre de son prédécesseur. Ce résultat était prévu dès la présentation du projet. C'est encore là-uns de ces combinaisons qui touchent de trop près au mépris de la propriété pour pouvoir entrer dans nos mœurs.

L'Assemblée sera, nous l'espérons, un meilleur accueil au décret présenté par M. Senard, et qui a pour objet la réorganisation de l'institution des Monts-de-Piété. Cette institution, il faut le dire, faisait fausse route; créée, dans l'origine, pour recourir à peu de frais les nécessiteux, elle est arrivée presque à l'usure. Le décret la remplace dans des conditions normales. Les établissements en question seront affranchis de l'obligation de verser l'excédent de leurs recettes dans la caisse des hospices. Cet excédent profitera à l'accroissement du capital, et l'intérêt se réduira en proportion de cet accroissement jusqu'au minimum de 3 0/0. La réduction de l'intérêt, et la suppression des commissionnaires remplacés par des bureaux auxiliaires, voilà les deux points capitaux d'une mesure digne d'approbation, puisqu'elle est dictée par l'intérêt exclusif des malheureux.

LA PROCHAINE SESSION.

Notre confrère des *Mélanges Religieux* a fait dans sa dernière feuille une longue énumération des principales mesures législatives qu'il croit devoir être passées dans la prochaine session de notre Parlement. C'est une immense tâche qu'il fait là à notre administration, car sa liste embrasse à peu près tous les sujets d'intérêt public à l'ordre du jour, toutes les réformes agitées par le parti libéral depuis l'Union. Nous croyons cependant, malgré l'énormité de la tâche, que le ministère actuel s'occupe de la plupart des questions mentionnées par notre confrère et qu'il se présentera à la chambre avec des mesures satisfaisantes et dignes de son approbation. La passion de ces mesures dépendra ensuite du plus ou moins de concours que nos ministres recevront de leurs amis en chambre. Durant la session, la besogne doit être partagée par tous les membres. Chacun doit mettre la main à l'œuvre. Nous ne doutons pas que la grande majorité de nos représentants secondera nos ministres actuels dans leurs efforts pour doter le pays de bonnes lois. Jamais meilleure occasion ne s'est présentée de travailler utilement au bien général. Tout le monde en Canada est fatigué des luttes ingrates et stériles du passé et de ces interminables débats sans profit qu'elles faisaient naître. Aujourd'hui que l'Angleterre nous laisse faire nos propres affaires, ce que le peuple Canadien veut, attend de ses représentants, ce sont des travaux utiles, des réformes pratiques. On verra à la prochaine session ceux qui travailleront à les réaliser et à avancer nos intérêts bien entendus. Ci-suit la liste des bills mentionnés dans les *Mélanges Religieux* :

1. Un bill de Réforme Electorale.
2. Un bill d'organisation Postale.
3. Un bill de réciprocité de commerce avec les Etats-Unis.
4. Un bill d'organisation douanière pour toutes les Provinces de l'Amérique du Nord.
5. Un bill de judicature.
6. Un bill d'éducation.
7. Un bill pour le rappel des lois de banquerotes.
8. Un bill pour la profession du notariat.
9. Un bill d'enregistrement.

10. Un bill pour King's College Toronto.

11. Un bill de municipalité. (Amendements.)

12. Un bill pour pouvoir à l'encouragement de l'agriculture.

13. Un bill pour l'abolition de la tenure seigneuriale.

14. Un bill pour régler le mode et l'époque du paiement des indemnités pour les pertes en 1837 et 8 dans le Bas-Canada.

15. Un bill pour pouvoir au paiement des réclamations contre les anciens Districts Municipaux.

16. Un bill pour la presse.

17. Un bill de médecine.

18. Un bill pour réduire et fixer les salaires des employés publics.

19. Un bill pour fixer l'indemnité à être accordée à chaque membre de la Chambre d'Assemblée.

20. Une adresse à la Reine pour obtenir que le salaire du gouverneur-général soit à la charge du Trésor Impérial.

21. Une adresse à la Reine au sujet du rappel des lois de navigation.

Chemins de Fer du St. Laurent et de l'Atlantique.—Mardi dernier, le Président de la compagnie de ce chemin de fer, l'hon. A. N. Morin, George Desbarats écrivain, un des directeurs, le secrétaire et les ingénieurs, accompagnés de Robert Gillespie écrivain, de Londres, et de plusieurs autres messieurs invités par la compagnie, ont visité les travaux sur cette ligne et ont pu voir de leurs yeux que la première section du chemin qui s'étend du St. Laurent à Longueuil jusqu'au village de St. Hyacinthe, une distance de 30 milles est presque complètement terminée. Les visiteurs après avoir fait l'inspection des bâtisses et autres travaux à l'embarcadere de Longueuil, prirent place dans les chars maintenant en usage sur le chemin, qui les conduisirent à neuf milles de Longueuil, point jusqu'où la rail est placée. Là, des voitures attendaient et les conduisirent jusqu'aux rapides de Belœil, au pont construit par la compagnie sur le Richelieu. Ce pont est vraiment magnifique et construit sur le principe patenté et amélioré de Howe; il a 1100 pieds de long et son élévation au-dessus de l'eau est de 50 pieds, c'est sur ce pont que passe la ligne du chemin de fer. Lorsqu'il sera complet ce pont sera, dit la *Gazette de Montréal* à qui nous empruntons ces détails, non seulement une des meilleures, mais encore une des plus élégantes constructions de cette nature dans l'Amérique du Nord. Ce pont coûtera à peu près £25,000.

En partant du pont les visiteurs suivirent la ligne du chemin qui s'étève par degrés du Richelieu jusqu'à la base de la montagne de Belœil qu'elle tourne au nord et qui court de là en ligne droite à St. Hyacinthe. Tout le long de la route les travaux se poursuivent avec activité. Le nivelage du chemin est complété jusqu'à St. Hyacinthe. Les rails sont placés comme on dit plus haut, jusqu'à la distance de trois lieues du St. Laurent et on les place actuellement sur le pied d'un demi-mille par jour; le bois pour recevoir la rail est posé jusqu'à la distance de cinq milles au-delà du Richelieu aussi bien qu'à St. Hyacinthe. Les rails pour cette partie du chemin, sont maintenant débarqués au Quai du Major Campbell à St. Hyacinthe; on a même comencé à les placer avec autant de rapidité que sur l'autre partie près du St. Laurent. Enfin on n'entretient aucun doute maintenant que le chemin sera ouvert au public et au commerce jusqu'à St. Hyacinthe, dans le cours de Novembre.

Arrivés à St. Hyacinthe, les visiteurs prirent place à un excellent dîner préparé pour eux auquel se joignirent plusieurs notabilités de l'endroit, invités pour l'occasion. Le lendemain, ces messieurs revinrent à Montréal, enchantés de leur voyage et parfaitement satisfaits des rapides progrès des travaux de cette grande entreprise nationale.

Tout le monde se réjouira sans doute d'apprendre que cette magnifique route en fer sera bientôt inaugurée. Ce doit être un sujet de félicitations non seulement pour les actionnaires de la Compagnie mais pour les habitants de Montréal et du pays entier. Nous sommes bien aises qu'un monsieur aussi influent que M. Gillespie, ait été présent à ce tour d'inspection, car nous espérons qu'à son retour en Angleterre, M. Gillespie ne manquera pas de parler favorablement de l'entreprise.

LA COLONISATION DU SAGUENAY.

Les dernières nouvelles que nous avons de Saguenay sont tout à fait satisfaisantes et de nature à réjouir tous les cœurs vraiment attachés à leur pays. Partout, dans toute l'étendue du comté régnent la plus grande activité, le plus grand enthousiasme au sujet de la colonisation. Dans presque toutes les anciennes paroisses, des associations se forment, des fonds se soucrivent et on se met sérieusement à l'œuvre sans retard aucun. L'émigration se porte au Saguenay, nous dit le *Journal de Québec*, dans une proportion incroyable. « A la Baie St. Paul, nous dit la même feuille, une nouvelle société vient de s'établir pour coloniser le Saguenay. Le fond de cette association se compose de 300 actions de £12 10 0 formant ainsi un capital de £3750. Des explorateurs ont été nommés pour aller choisir le siège de la nouvelle colonie; l'un de ces explorateurs était M. le Dr. Boudreau de la Baie Saint-Paul. Le lieu qu'ils ont choisi est situé sur la rive est du lac Saint-Jean, entre la Grande Décharge et la rivière Couchipigimiche (ou rivière qui remonte); le sol y est dit la meilleure qualité et se compose de cette terre dite *grenue* extrêmement meuble, extrêmement propre à la culture, boisée d'ormes, de frênes, de merisiers, de bouleaux et surtout de cèdres gros et droits, et sillonné dans tous les sens par de belles rivières, avec force pouvoirs d'eau. La Belle rivière coupe, par le plein milieu et dans toute sa profondeur, l'emplacement de la colonie.

Toutes les parts sont prises, et M. le Dr. Boudreau, est monté vendredi à Montréal, avec M. le notaire Huot, comme délégué de l'association dont il est aussi le président. Ils sont porteurs de requêtes demandant à l'exécutif l'octroi des terres qu'ils ont choisies sur le lac Saint-Jean et sur la Belle-Rivière. »